

# Commune de Fauvillers



## ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL

Extrait de l'A.G.W. du 22 avril 2004

Art. L 1122-26 :

Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente.

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation délibérer, quel que soit le nombre des membres, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

M.....

est invité(e) pour la première fois à assister à la séance qui aura lieu le **mardi 29 mars 2022** au **bureau communal de FAUVILLERS**, à **20 heures précises**.

## ORDRE DU JOUR

### SEANCE PUBLIQUE

- 1°) **Plan de Cohésion 2020-2025**  
Approbation des rapports d'activités et financier 2021.
- 2°) **Plan Communal de Développement Rural**  
Approbation du rapport d'activités 2021.
- 3°) **Finances**  
Octroi de subsides.
- 4°) **Fabrique d'église de Hollange**  
Approbation du compte 2020.
- 5°) **Fabrique d'église de Hollange**  
Approbation du budget 2022.
- 6°) **Tutelle**  
Communication de l'arrêté réformant le budget pour l'exercice 2022.
- 7°) **Question(s) d'actualité**

### HUIS CLOS

- 8°) **Personnel enseignant**  
Ratification de diverses délibérations prises par le Collège communal.

Fauvillers, le mardi 15 mars 2022

La Directrice générale,



Géraldine GIOT



Le Bourgmestre,



Nicolas STILMANT